

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite\\_007-5-chem | Expertises. Exp \[?\], problèmes théoriques, XXe siècle. ItemBouzat et Pinatel. Traité de droit pénal, 1970 | Les mesures de sureté](#)

## **Bouzat et Pinatel. Traité de droit pénal, 1970 | Les mesures de sureté**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb007\_f0254

SourceBoite\_007-5-chem | Expertises. Exp [?], problèmes théoriques, XXe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Bouzat, Pierre](#)
- [Pinatel, Jean](#)

Références bibliographiques[Bouzat, Traité de droit pénal et de criminologie](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Bouygues Nancy  
Travail de droit  
I. 1970

### La mesure de sûreté

- Alors que le pénal repose sur la notion traditionnelle de faute et de responsabilité, la mesure de sûreté vise à la défense de la société par la neutralisation spécifique

- La mesure pourrait agir

- par la neutralisation (absence de soins, réclusion sans travail, réclusion de soins)

- par le traitement médical (soins de hospitalisation)

- par la tutelle et l'assistance (liberté surveillée des mineurs; assisté par la tutelle de l'Etat)

- Les + part de législations sont "dualistes" (tout ce qu'on connaît que ne connaît que la sûreté; et l'U.R.S.S, la France)

- Par rapport aux formes, la mesure de sûreté

- a) ont de trois types :
- ne peuvent intervenir que <sup>si elle est</sup> ~~si elle est~~ même sur l'Etat
  - que si l'individu est capable
  - que si elle est prononcée par l'Etat
  - qui se termine à l'expiration de la peine.

b) de deux types :

- la mesure de sûreté ne prend pas en considération la faute ou la responsabilité, mais est d'urgence
- elle ne vise pas la punition; elle vise à protéger la société.



- elle est sans rapport avec la grande dépression
- elle ne doit pas être liée au choc de la guerre.
- elle est indépendante de leur conjonction

- 3 q<sup>d</sup> rés de la possibilité [qui ont été vérifiées, mesure de l'impact]

1. Le système de quotas (→ parties sur E.P.), est renforcé (Angl., Portugal.)

2. Est d'origine du réajustement, ce qui a été vérifié par des mesures anti-déflation loi italienne de 1956 sur le contrôle des salaires. En F.G., la loi de 1953 permet au juge d'appliquer la loi de dévaluation allemande qui (uniquement) sur la base de données suit certains

3. Emploi cumulé (ou cumulatif) de mesure de l'impact et de l'impact. En F.G. on cumule : l'impact de l'impact et l'impact

11402-415.